



## **CCAS de VENCE**

-----

Nombre de membres  
composant le Conseil : 17  
En exercice : 10  
Procuration : 1  
Publié le :

**Réf. : 2025-03/15 C**

## **Séance du 24 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mars à dix heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Vence, s'est réuni en séance dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie ARGENTE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale.

### **Etaient présents :**

Mme Nathalie ARGENTE, M. Pierre GORTINA, Mme Fabienne ARNIER, Mme Claudia WOLFF, M. Jean-Marie CIAIS, Mme Patricia CLAVARON, Mme Annie QUIDELLEUR, M. Francis AYALA, Mme Danielle MOULIN, M. Jacques CULIOLI

### **Excusés et représentés :**

Mme Catherine RONTANI a donné pouvoir à Mme Nathalie ARGENTE

### **Absents (es) :**

M. Régis LEBIGRE, M. Hafid BELHOCINE, Mme Anna GUAY, Mme Laurence IMPERAIRE-BORONAD, M. Jean STELLITTANO, Mme Saïda AOURAGH

-----

## **Objet : Compte de gestion - Exercice 2024** **Budget annexe - Service de soins infirmiers à domicile**

Madame la vice-présidente expose,

Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2024, établi par le responsable du service de gestion comptable de Cagnes-sur-Mer.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.



# COMPTES 2024

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité ou de l'établissement public)
- le bilan comptable de l'établissement, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement public

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*Considérant que le document n'appelle aucune observation ni réserve.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires.*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

PREF 06  
3103 25

Il est proposé en conséquence au conseil d'administration :

- **D'approuver** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 établi par le responsable du service de gestion comptable de Cagnes-sur-Mer

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 établi par le responsable du service de gestion comptable de Cagnes-sur-Mer

Ce à l'unanimité

Fait et délibéré à Vence,  
le 24 mars 2025  
**Régis LEBIGRE**  
Président du CCAS



20 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20  
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32